



ÉVALUATION DU RISQUE DE LA FUSARIOSE DE L'ÉPI DES CÉRÉALES

Cet avertissement présente une évaluation du niveau de risque d'infection pour les céréales de printemps. La période critique pour l'infection et une répression efficace avec un traitement fongicide est dépassée, ou largement dépassée, chez les céréales semées dans la plupart des régions, soit dans la région de Montréal et les régions intermédiaires. C'est aussi le cas en zones périphériques pour les semis réalisés à des dates normales. Il subsiste toutefois des superficies ensemencées qui sont encore aux stades critiques, en régions périphériques, si les semis ont été retardés.

Vous êtes concerné par cet avertissement si votre culture de blé est en début de floraison, ou encore si le blé est en épisaison et fleurit dans les prochains jours. Dans le cas de l'orge, il faut surveiller l'épisaison puisque le risque d'infection est présent dès la sortie des épis. Si vous envisagez de traiter avec un fongicide pour réprimer la fusariose, il faut faire le traitement au moment où les épis sont dégagés de la gaine en forte proportion dans votre culture.

Le risque d'infection par le champignon qui cause la fusariose de l'épi est étroitement associé aux conditions climatiques qui sont présentes au moment de l'épisaison et de la floraison. Les bulletins d'information disponibles sur le site Internet du Réseau d'avertissements phytosanitaires sont utiles pour donner des informations générales pour votre région (<http://www.agrireseau.qc.ca/rap/navigation.aspx?sid=2392&pid=0&r>).

Veuillez vous référer au tableau suivant pour évaluer le niveau de risque général d'infection par le *Fusarium* pour les prochains jours.

Niveau de risque pour la fusariose de l'épi des céréales au Québec					
Régions	Niveau de risque				
	Date de la mi-floraison réelle ou anticipée				
	Mardi 23 juillet	Mercredi 24 juillet	Judi 25 juillet	Vendredi 26 juillet	Samedi 27 juillet
Abitibi-Témiscamingue	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé
Charlevoix	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé
Saguenay	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé
Lac-Saint-Jean	Élevé	Élevé	Élevé	Moyen	M-Faible
L'Islet	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé
Bas-Saint-Laurent : La Pocatière, Kamouraska, Rivière-du-Loup, Trois-Pistoles, Rimouski et Mont-Joli	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé

Niveau de risque pour la fusariose de l'épi des céréales au Québec					
Régions	Niveau de risque				
	Date de la mi-floraison réelle ou anticipée				
	Mardi 23 juillet	Mercredi 24 juillet	Jeudi 25 juillet	Vendredi 26 juillet	Samedi 27 juillet
Témiscouata	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé
Matapédia	T-Élevé	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé
Gaspésie (région de Matane et Gaspé)	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé
Gaspésie (Baie-des-Chaleurs)	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé

Légende (par ordre décroissant du risque d'infection) :

1 T-Élevé : Très élevé	5 M-Faible : Moyen à faible
2 Élevé	6 Faible
3 É-Moyen : Élevé à moyen	7 T-Faible : Très faible
4 Moyen	8 - : Données insuffisantes

Traitement contre la fusariose de l'épi du blé avec un fongicide

Il existe des produits dont l'usage est homologué contre la fusariose de l'épi. Vous pouvez obtenir des informations sur ces produits en consultant le bulletin d'information [No 09](#) du 11 juin 2013.

Vous pouvez également obtenir de l'information pertinente sur les sites de l'ARLA et des compagnies distributrices de ces produits.

Texte rédigé par :

Yves Dion, Martin Lauzon et Sylvie Rioux.

Coordonnées des membres du groupe de travail :

http://www.agrireseau.qc.ca/references/21/GC/Collaborateurs_GT_Maladies_2013.pdf

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES GRANDES CULTURES

Katia Colton-Gagnon, agronome – Avertisseuse
Centre de recherche sur les grains inc. (CÉROM)
Tél. : 450 464-2715, poste 242 – Téléc. : 450 464-8767
Courriel : katia.colton-gagnon@cerom.qc.ca

Claude Parent – Co-avertisseur
Direction de la phytoprotection, MAPAQ
Tél. : 418 380-2100, poste 3862 – Téléc. : 418 380-2181
Courriel : claudio.parent@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Bruno Gosselin et Marie-France Asselin, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document :*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 30 – Grandes cultures – 23 juillet 2013